## TGV Est-européen und Rhin-Rhône

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 NOVEMBRE 1998

Le Conseil Rhénan, lors de sa réunion plénière du 30 novembre 1998, et sur proposition du Bureau,

- 1. prend acte avec satisfaction de la proposition de la Commission Européenne, en particulier du Commissaire chargé des Transports, de porter de 10 à 20% la part maximale du financement communautaire en matière de grandes infrastructures de transports européens ;
- 2. rappelle que les deux projets de TGV Est-Européen et Rhin-Rhône sont considérés comme grands projets européens d'infrastructure ferroviaire ;
- 3. rappelle que ces deux projets permettront non seulement de consolider et renforcer les échanges transnationaux au cœur même du territoire européen, mais encore de réaliser de substantiels progrès dans le sens du développement durable ;
- 4. demande aux gouvernements respectifs de soutenir la proposition de la Commission Européenne et d'œuvrer, dans le cadre des réformes communautaires en cours, à la mise en place de moyens financiers au profit d'une véritable politique de réseaux ferroviaires transeuropéens.